



Jean-Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland

93260 LES LILAS

tel: 01 41 63 27 30

port: 06 85 91 03 50

Courriel : jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Le Secrétaire Général

Les Lilas, le 25 septembre 2015

Madame Ségolène ROYAL

Ministre de l'écologie,

du développement durable et de l'énergie

Hôtel de Roquelaure

246 Bd Saint Germain

75007 Paris

N/REF : SNE/JLC/2015/28

Madame le Ministre

Nous venons d'apprendre que Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a prescrit par arrêté préfectoral du 17 septembre les mesures à appliquer pour la population de bouquetins du Bargy touchée par la brucellose :

- * capture pendant 2 à 3 semaines de bouquetins pour marquage : relâche des séronégatifs et euthanasie des séropositifs,
- * campagne d'abattage massif des non marqués en fin d'automne, puis au printemps prochain.

Cette décision constitue à la fois un déni de l'avis du CNPN et du rapport de l'ANSES qui indiquent que:

- * le risque de contamination des cheptels et de l'homme est qualifié de nul à minime.
- * aucun scénario direct de gestion n'est viable,
- * seuls certains scénarii combinant plusieurs mesures s'exerçant sur plusieurs années, dont nécessairement la vaccination malgré ses inconvénients, ont une probabilité de succès de maîtrise sanitaire (pour rappel, la destruction des renards sur plus d'une décennie n'a pas permis de venir à bout de l'enzootie de rage, contrairement à la vaccination),
- * en cas d'abattage massif, la diffusion aux massifs voisins est un risque potentiel que l'on ne sait pas évaluer,
- quel que soit le scénario retenu, il doit être accompagné par des mesures de biosécurité et par une évaluation des effets de ces mesures dans le massif du Bargy et les massifs périphériques.

Nous vous avons déjà écrit en septembre 2014 pour vous demander « de surseoir aux vellétés destructrices de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie dans l'attente d'une vision systémique croisant différentes approches et disciplines, et permettant de mettre en œuvre des mesures de gestion à la hauteur des enjeux ».

Aujourd'hui, l'arrêté du 17 septembre est en contradiction totale avec cette vision issue du travail des experts de l'ANSES.

A l'heure de la loi Biodiversité et de la création de l'Agence Française pour la Biodiversité dont l'objectif est de « mieux protéger faune flore et espaces naturels grâce à des outils adaptés à chaque situation », cette décision est particulièrement paradoxale.

Nous vous demandons donc d'intervenir sans délai pour que cet arrêté préfectoral soit abrogé.

Alors que des solutions se sont enfin dégagées après 8 mois de travail, les agents de l'environnement sont consternés et exaspérés de voir la négation de leur engagement par une solution non seulement inutile mais destructrice de biodiversité.

Madame le Ministre, certain que vous vous ferez l'avocate en faveur de la biodiversité, je vous prie de croire en l'expression de ma très haute considération.

Le Secrétaire Général du SNE-FSU

COPIES :

Directeur du cabinet du Ministère
Secrétariat du Ministère
DGALN : Paul DELDUC
DEB : François MITTEAULT



Jean-Luc CIULKIEWICZ